

Division du 1^{er} degré

Bureau 303

Affaire suivie par :
Catena D'alu
Christine Gauthier

Téléphone
04.79.69.16.36
Télécopie
04 79 69 72 99

D.S.D.E.N.Savoie
131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

Adresse des
bureaux :
131 avenue de
Lyon
73018 Chambéry

Chambéry, le 5 octobre 2017

L'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

S/C
de Mesdames les Inspectrices
de Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école - Mouvement sur les postes de Direction

Décret n° 89-122 du 24.02.1989 – modifié par le décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002.
Note de service n° 2002-023 du 29 janvier 2002 parue au BO n° 6 du 7 février 2002 relative au recrutement, nomination et mouvement des directeurs d'école.

1) Les candidats :

Sont concernés :

- les enseignants adjoints,
- les chargés d'école,
- les enseignants chargés à titre provisoire de l'intérim d'une direction d'école à 2 classes et plus.

Ces personnels doivent, à la fois, demander leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur d'école et participer au mouvement départemental 2018.

2) Conditions générales à remplir pour postuler sur la liste d'aptitude de directeur d'école :

- Les candidats doivent justifier de 2 années de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire au 1^{er} septembre 2018. Cette condition n'est pas exigée des personnels nommés sur un intérim de direction pour l'année 2017-2018.
- Sont assimilables à des services d'enseignement en école maternelle ou élémentaire, les services effectifs d'enseignement accomplis en situation d'affectation ou de détachement en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dans l'enseignement spécialisé.
- Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude pour les personnels nommés sur un intérim de direction en 2017-2018 sur avis favorable de l'I.E.N. **Les personnels concernés devront remplir le dossier de candidature et ne seront pas convoqués à l'entretien.**
- Dispense d'inscription sur la liste d'aptitude 2018 pour les personnels ayant été nommés dans l'emploi de directeur d'école (après inscription sur la liste d'aptitude) pendant 3 années scolaires consécutives ou non.



3) Mesures complémentaires :

La validité de la liste d'aptitude est de trois années scolaires.

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude 2016 ou 2017 n'ont pas à renouveler leur inscription.

En revanche les inscriptions sur la liste d'aptitude 2015 sont caduques.

(Vérification à effectuer dans le dossier i-prof de l'enseignant concerné, rubrique CV enseignant – diplômes et titres)

4) Calendrier :

Circulaire en ligne sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale : <http://ia73.ac-grenoble.fr> : Page d'accueil - Personnels

Démarches	Dates
Transmission du dossier de l'intéressé à l'IEN	6 novembre 2017 au plus tard
Transmission du dossier validé par l'IEN à D.S.D.E.N. Savoie – Division 1er degré	20 novembre 2017 au plus tard
Envoi des convocations sur les adresses mail professionnelles	à partir du 11 décembre 2017
Commission d'entretien composée d'un jury : - Directeur académique ou représentant - I.E.N. - Directeur d'école	à partir de 14 heures soit 10 janvier 2018 soit 17 janvier 2018 soit 24 janvier 2018

5) Entretien :

Les candidats seront convoqués devant une commission qui formulera un avis circonstancié sur l'aptitude de chaque candidat.

6) Inscription, nomination et formation :

- La liste d'aptitude 2018 sera arrêtée par mes soins, après consultation de la Commission Administrative Paritaire Départementale.
- Tout enseignant nommé sur un poste de Directeur d'école doit suivre **une formation statutaire**. Les dates seront précisées ultérieurement.

Cette formation, liée à la prise de fonctions, est obligatoire et ne peut être reportée.

7) Accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement des candidats, deux demi-journées de formation sont proposées afin d'identifier les composantes de la fonction de directeur d'école : réglementaire et administrative, relationnelle et d'impulsion pédagogique.

Dates prévisionnelles :

mercredi 29 novembre 2017 après-midi et mercredi 6 décembre 2017 après-midi.

J'invite vivement les candidats à y participer.

A défaut d'une participation suffisante, cette formation ne pourrait être maintenue.

Pour le recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'Académie – Directeur académique,


Frédéric GILARDOT